https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/decret-n-2016-1275-du-29-septembre-2016-relatif-aux-dechets-dactivites-de-soins-a-risques-infectieux-produits-par-les-utilisateurs-dautotests-mentionnes-a-larticle-l-3121-2-2-du-code-de-l/
Décret n° 2016-1275 du 29 septembre 2016 relatif aux déchets d'activités de soins à risques infectieux produits par les utilisateurs d'autotests mentionnés à l'article L. 3121-2-2 du code de la santé publique
29/09/2016
Ce texte étend le champ des contributeurs à la filière à responsabilité élargie, mise en place pour les déchets d'activités de soins (DASRI) perforants des patients en auto-traitement, aux DASRI perforants produits par les utilisateurs d'autotests de dépistage de maladies infectieuses transmissibles.